EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de Mme Rachel BLANC, Adjointe au Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BRIERE, Maire
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
M. DAVAL à M. KARATAY
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 101-12-2020

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2020

Rapporteur : M. Franck RAIMBAULT

Vu les articles L 2311-1, L.2311-3, L 2311-7 alinéa 2, L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-02-2020 du 24 février 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville de Saint-Dizier,

La présente décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville de Saint-Dizier a pour objet d'ajuster les crédits :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 0,00 € pour la section d'investissement.
- - 202 331,86 € pour la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT DETAIL DES CHAPITRES

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Autofinancement		-202 331,86
10	Dotations, fonds divers et réserves		243 281,86
041	Opérations patrimoniales		-40 950,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSMENT		**0,00**	**0,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES CHAPITRES

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		-243 281,86
023	Autofinancement	-202 331,86	
77	Produits exceptionnels		40 950,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		**-202 331,86**	**-202 331,86**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville de Saint- Dizier telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **31 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme DONATO – M. BOUZON)**.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON